

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-764  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE  
DE BONAVENTURE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 4 juillet 2022 le Règlement numéro R2022-764 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure ;

**Que** ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente et de mettre à jour les normes spéciales concernant les anciens lieux d'enfouissement sanitaire, les anciens dépotoirs et les anciens dépôts en tranchée qui ont été identifiées dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement est en vigueur en date du 14 septembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)



---

Amélie Nadeau  
Directrice générale adjointe et greffière